



Témoignage M. Noël CHERBONNIER de MORANNES

Quels ont été les premiers signes de la Pancytopénie Néonatale Bovine dans votre élevage ?

En Mai 2010, un premier veau mâle né en pleine forme mais avec un peu de diarrhée sanguinolente... Il était destiné à la vente, mais il y a eu l'apparition d'une diarrhée profuse sanguinolente, d'où l'appel au veto. Le veau meurt à 13 jours et est envoyé pour analyse à l'Ecole Vétérinaire de Nantes, qui confirme alors le diagnostic de pancytopénie.

Quelle est la suite des signes sur les autres veaux ?

Puis, il y a eu 7-8 vêlages dont 4 autres veaux malades. Le colostrum est donné de façon importante sur 2 buvées (5 litres) et toutes les mères avaient été vaccinées au PREGSURE (nd) fin 2009 et début 2010. La pathologie est seulement rencontrée dans la première quinzaine de vie avec sueur de sang en plus de la diarrhée sanguinolente. Parfois, il n'y a pas de signes extérieurs mais si il y a des sueurs de sang, elles apparaissent au minimum dans les 9 – 10 jours de vie.

Et en 2011 et 2012, que s'est-il passé ?

La deuxième année, il y a eu d'emblée des sueurs de sang. Une transfusion a été faite d'un veau femelle avec le sang de la mère sans résultat. Le colostrum « contaminé » a continué à être distribué, et il y a eu 8 nouveaux cas malgré l'arrêt de la vaccination avec PREGSURE (nd).

Qu'avez-vous mis en place pour cette maladie ?

En 2012, je ne donnais plus de colostrum provenant des vaches à l'origine de cette pathologie. Cela est facile pour les laitiers mais pour les allaitants, cela pose problème. Le changement de vaccin BVD a été fait depuis.

Quelle action le GDS a mis en place pour cette maladie ?

Il a apporté une aide aux éleveurs confrontés à cette pathologie : le conseil d'administration a statué sur ce sujet. Le GDS a donné des informations et des conseils en fonction des données des recherches des Ecoles Vétérinaires. Cela a fait l'objet d'une information dans QUANTINIÈRE ELEVAGE

PANCYTOPENIE NEONATALE OU «SUEURS DE SANG»

Il y a eu une bonne convergence des messages donnés entre le GDS et les vétérinaires traitants. Et en particulier: «pas de congélation pour redistribution de colostrum des vaches ayant eu des veaux atteints de la maladie».

Quel est le préjudice subi ?

Il y a eu de nombreuses pertes de veaux, dont 3 aides par le GDS car c'étaient des femelles. Mais il y en a eu 7 en 2011 et 5 en 2010 essentiellement des mâles. Les aides du GDS ont aussi concerné les autopsies et le suivi des vétérinaires pour l'Ecole Vétérinaire de Nantes

Que pensez vous de l'action du GDS dans cette pathologie et quels conseils ou remarques feriez vous ?

Le GDS s'est impliqué pour cette nouvelle maladie. Il y a eu des conversations entre éleveurs lors de réunions communales du GDS pour donner des informations et pour mettre en garde les éleveurs. Il faut faire attention au colostrum des vaches ayant eu des veaux atteints (2 voire 3 veaux sur 2 – 3 gestations). Dans mon élevage, j'ai eu 3 vaches qui ont eu 2 veaux morts de Pancytopénie. Il se pose le problème des élevages allaitants ayant eu cette pathologie car le colostrum ne peut être donné aux veaux d'où une réforme obligatoire. ■

Aide financière du GDS

à partir du deuxième veaux mort depuis le 01/01/2011 :

- 100€/ veau femelle lait
- 200€/ veau allaitant

BILAN AU 30 AVRIL 2012 : 3 100 € d'aide versée pour 19 veaux morts dans 7 élevages.